

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 5 juillet 2018

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4041-2018.
Programme GDP-Affaires d'Hydro-Québec Distribution (HQD).
Budget et sujets de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli le budget de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* au présent dossier.

Dès l'étape du mémoire, nous soumettrons des représentations quant au statut juridique du Programme GDP-Affaires, cette question déterminant les exigences réglementaires qui lui sont applicables. Il est à noter que la notion d'efficacité énergétique inclut notamment celle d'**efficacité en puissance**. Le statut juridique à accorder à ce Programme devra tenir compte du nouveau contexte législatif qui nous amène à **considérer globalement** l'ensemble des « *programmes et mesures en transition, innovation et efficacité énergétiques* », y compris les programmes et mesures qui pourraient par ailleurs **aussi être qualifiés** de programmes commerciaux, d'outils d'approvisionnements, voire d'options tarifaires. **La catégorie des « *programmes et mesures en transition, innovation et efficacité énergétiques* » n'est en effet pas mutuellement exclusive des autres catégories.** De plus, l'efficacité énergétique (et l'efficacité en puissance) sont des composantes du plan d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution.

L'ensemble des « *programmes et mesures en transition, innovation et efficacité énergétiques* » se caractérise notamment du fait de la plus grande ouverture dont le Tribunal doit faire preuve à ce qu'ils aient un **impact tarifaire**.

L'horizon à considérer aux fins du présent Programme constitue un facteur important dans l'analyse. C'est l'**horizon de long terme** du Programme qui doit être pris en compte selon nous, malgré la variation éventuelle des participants eux-mêmes.

Ceci étant dit, même si le Programme GDP-Affaires devait être considéré comme « *un programme ou une mesure en transition, innovation et efficacité énergétique* », il ne nous semble pas opportun d'en renvoyer l'examen par la Régie au dossier R-4043-2018 sur le plan quinquennal de Transition énergétique Québec (ne serait-ce qu'en raison de la plus grande urgence à en disposer au présent dossier, alors que le dossier R-4043-2018 est de la nature d'une planification quinquennale).

Stratégies Énergétiques (S.É.) sont, **sur le principe**, en faveur d'un programme, tel que Programme GDP-Affaires d'Hydro-Québec Distribution (HQD), qui lui permet de réduire sa demande en puissance et ainsi d'équilibrer son bilan de puissance en réduisant son besoin de requérir d'autres approvisionnements (particulièrement des approvisionnements à long terme susceptibles d'être plus coûteux et polluants et de requérir des investissements matériels supplémentaires. Cependant, l'on doit également s'assurer que les entreprises qui participent au Programme GDP-Affaires d'Hydro-Québec Distribution (HQD) n'utilisent pas elles-mêmes des petites génératrices électriques au mazout, ce qui constitue un mode de production électrique plus polluant unitairement que même les grandes génératrices électriques au mazout qu'HQD aurait pu requérir pour des approvisionnements à court terme.

L'avantage financier et les modalités offertes aux clients doivent par ailleurs à la fois :

- a) **être attrayants pour la clientèle visée**, en permettre le renouvellement sur l'horizon considéré et éviter son effritement (il pourrait y avoir une segmentation par sous-types de clients quant aux modalités offertes), et
- b) **être rentables pour le Distributeur (ou avoir un impact tarifaire acceptable, compte tenu du fait qu'il s'agisse d'« un programme ou une mesure en transition, innovation et efficacité énergétique »)**, en tenant compte de l'horizon du Programme, ce qui nécessite une attention particulière quant à **l'exactitude des coûts évités** qui sont utilisés tant en fourniture, qu'en transport et qu'en distribution. L'on doit inclure le fait que le coût des options sans GDP comporte des frais de SPEDE.

Le Programme devra notamment avoir une **base de participants suffisamment large**, ceci d'éviter l'effritement qui surviendrait si le même petit groupe de participants des voyait constamment sollicité pour s'effacer en pointe. Nous savons, par expérience, que lorsque le nombre de coupures approche d'une centaine d'heures, l'attrait de tels programmes diminue et le taux d'effritement s'accroît. Nous constatons à cet égard que le Distributeur estime le nombre de participants en 2017-2018 à 2057 (**HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**, Dossier R-4041-2018, Pièce B-0007, HQD-1, Document 2, Tableau 2, page 8).

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie.